

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2022 A 19 H 45**

**Date des convocations :** 10 octobre 2022

**Étaient présents :** BUCHEIX Daniel, BULLE Sophie, FRELET Pascal, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud, VIENNET Julien.

**Absents excusés :** BILLEREY Sophie, DELGRANDE STEFANI Léa, LOONIS Clothaire.

**Quorum :** 6 présents sur 9, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** BULLE Sophie.

**Ordre du Jour :**

- *Convention de groupement de commande pour la réalisation des travaux d'interconnexion AEP de Pontarlier avec la Commune d'Hauterive la Fresse,*
- *Convention de mise à disposition de services pour la rénovation de l'éclairage public avec le SYDED, Convention de mise à disposition d'un broyeur à déchets verts avec le SMCOM,*
  - *Droit de préemption sur les parcelles ZE18 - ZE94 - ZE95,*
    - *Subventions aux Associations,*
  - *Motion de soutien à la formation de secrétaire de Mairie,*
    - *Questions diverses.*

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 8 septembre 2022. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT LA REALISATION DE TRAVAUX D'INTERCONNEXION AEP DE PONTARLIER AVEC LA COMMUNE DE HAUTERIVE LA FRESSE**

M. le Maire présente le projet de convention de groupement de commande concernant la réalisation de travaux nécessaires à la réalisation d'une interconnexion entre les réseaux de distribution des Alliés et de Hauterive la Fresse et le réseau de distribution des Etraches, conformément au code de la commande publique et en particulier à ces titres 2 et 3.

En application de ces dispositions, la Commune de HAUTERIVE LA FRESSE décide de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage de la mission de maîtrise d'œuvre à la Commune de LES ALLIES.

Un comité de pilotage sera créé pour gérer cette mission de maîtrise d'œuvre, composé à part égale de représentants de chacune des collectivités, le comité de pilotage aura pour objectif :

- De valider les orientations techniques et stratégiques,
- Procéder à la réception des travaux

Un comité technique composé de représentant de chacune des collectivités ayant les compétences techniques requises, aura pour objectif de

- Rédiger les pièces du dossier de consultation des entreprises de travaux,
- Lancer la procédure de passation des marchés de travaux
- Attribuer le marché au prestataire retenu par la commission MAPA,
- Assurer la bonne exécution des marchés publics,
- Suivre et coordonner les titulaires,

- Exécuter financièrement les marchés publics

Et prendre toute mesure nécessaire à l'exercice de sa mission.

Durée de la convention : la convention débute à réception de la convention signée et prendra fin à l'achèvement des travaux et du financement.

La convention couvre l'ensemble des travaux jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement des travaux.

Si le projet d'interconnexion était abandonné, la convention prendrait fin d'un commun accord aux soldes des sommes réellement engagés.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SYDED :**

Avant de signer la convention, le Conseil Municipal souhaite que le Maire se renseigne pour les subventions à solliciter.

La décision est reportée au prochain conseil.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR A DECHETS VERTS AVEC LE SMCOM :**

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition gratuite d'un broyeur de déchets verts avec le Syndicat Mixte Préval du Haut Doubs.

La présente convention valable pour une année avec tacite reconduction, elle sera résiliable de plein droit en cas de non-respect par la collectivité dépositaire référente ou utilisatrice de l'une des obligations lui incombant.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMCOM.

#### **POUBELLE DU CIMETIERE :**

Le Conseil Municipal souhaite enlever les poubelles du cimetière car pas de personnel pour ramasser, trier les poubelles. Un panneau incitant les personnes à ramener leurs déchets va être apposé au cimetière.

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES ZE18 – ZE94 -ZE95 :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'office notarial de Joux, Maître ROUX-FOIN Sandrine a adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées section ZE18 -ZE94 -ZE95 et conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, le conseil doit délibérer à ce sujet.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECLARE** renoncer à son droit de préemption sur lesdites parcelles.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux Associations :

Association LE HAUT SAUGAIS BLANC 200.00 €

Association LES FOUS ALLIES 200.00 €

L'Association Vivre Ensemble a fait une demande de subvention qui a été refusée.

#### **MOTION DE SOUTIEN A LA FORMATION DE SECRETAIRE DE MAIRIE :**

Sur le rapport du Maire,

VU

Le du code général de la fonction publique ;

Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;  
La délibération du 6 juillet 2022 du Conseil d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai 2022 ;

**CONSIDERANT QUE :**

- Le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- Les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion
- La question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- Le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM,
- Il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AFFIRME** son soutien à la formation des secrétaires de mairie du « GASM ».

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Les colis de Noël des anciens sont reconduits.

Noël des enfants : voir avec un partenariat avec l'association Les Fous Alliés.

Alarme incendie de la mairie : demande d'actualisation du devis et validation de celui-ci.

Taxe d'aménagement : pas de prise en charge de la Com Com.

Contrôle du pont de la route des Bonjours : Pilier un peu érodé mais sans danger.

L'ONF recommande une réduction de 50% des coupes de bois pour l'année 2023 afin d'éviter l'effondrement des cours du bois.

Devis de signalisation routière d'un montant de 2 249.24 € pour divers panneaux (route non déneigé, limitation à 30km/h. Une actualisation du devis va être demandée. Pose prévue avant l'hiver.

La Séance est levée à 21 h 45

Le Maire,  
  
Pierre MILLON